

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 15 novembre 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 09/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 6

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Malika BEAUDET par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Yves BAISSAC

Objet: Travaux de restauration Eglise - DE_2023_5_5

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux de restauration sur le bâtiment de l'Eglise. (toiture, menuiseries, vitraux, maçonnerie)

Le coût total des travaux s'élèverait à 73 932 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide afin de mener à bien ces travaux de restauration, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région et du Département

Le conseil municipal arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

o Subvention DETR (25 %)	18 483 €
o Subvention Région Occitanie (15%)	11 089 €
o Subvention Département du Lot (30%)	22 179 €
o Autofinancement (30%)	<u>22 181 €</u>
TOTAL	73 932 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide cette opération, arrête le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus et valide les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région et du Département.

Le financement de cette opération fera l'objet d'un programme d'investissement au prochain budget.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Yves BAISSAC

Le Maire

Gérard MAGNE



Publication sur le site internet de la commune le :

12/12/2023

